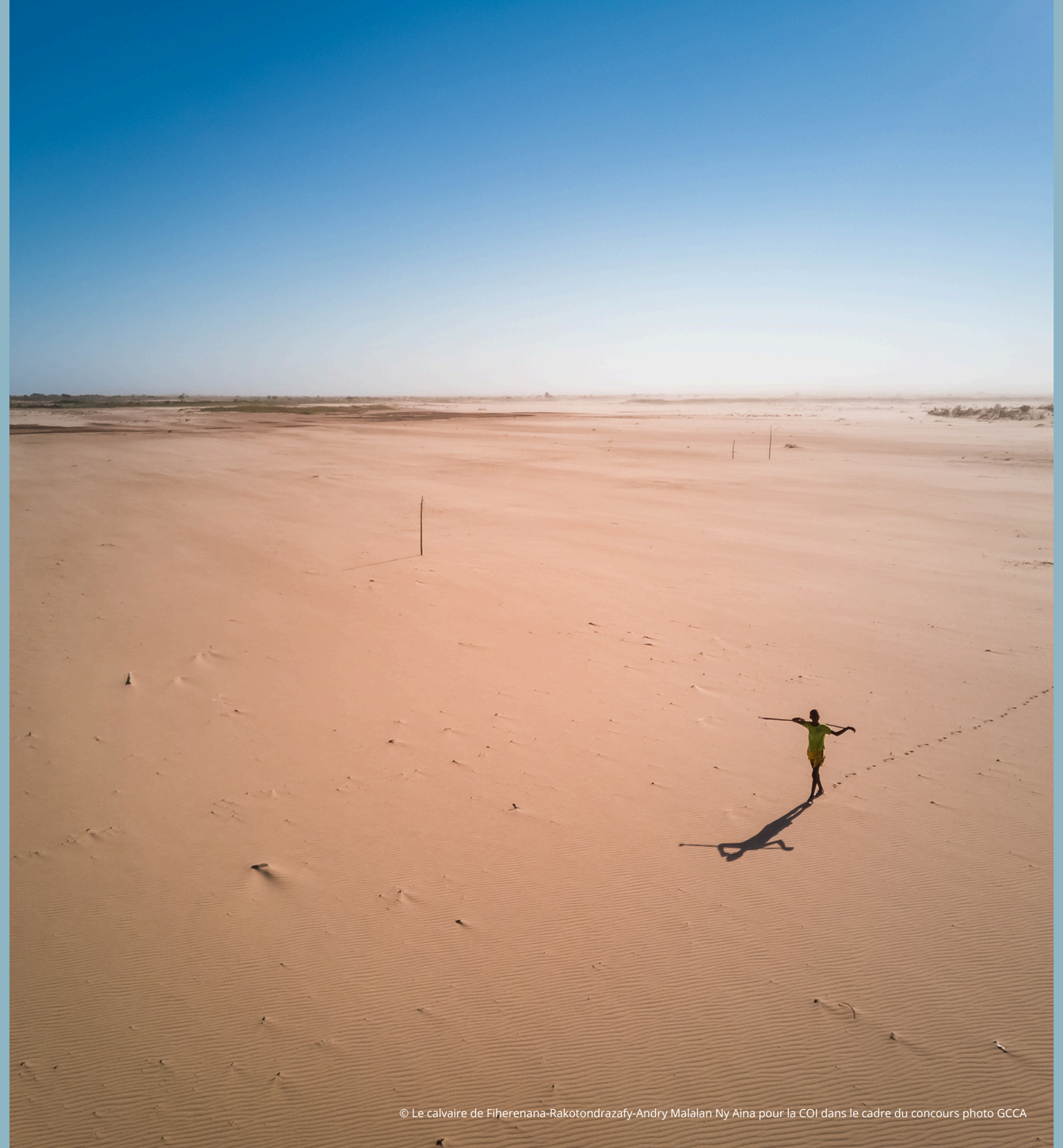
Séminaire régional de coopération interparlementaire sur les changements climatiques

23,24 septembre 2024

Eden Bleu, Seychelles



© Le calvaire de Fiherenana-Rakotondrazafy-Andry Malalan Ny Aina pour la COI dans le cadre du concours photo GCCA

De nombreux pays francophones, tout en contribuant le moins au changement climatique, font partie des pays les plus vulnérables de la planète à ses effets dévastateurs. Tel est le cas des États insulaires dont font partie l'Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Pourtant en 2024, presque dix ans après l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat le 12 décembre 2015, très peu de pays de l'espace francophone ont créé de cadre législatif destiné à mettre en œuvre les objectifs de l'Accord de Paris. En découle notamment une plus grande difficulté pour ces pays pour accéder aux financements climatiques. Si tous les États membres de la COI ont, en tant que parties à l'Accord de Paris, mis en place des cadres politiques ou stratégiques élaborés par leurs gouvernements pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, seuls Maurice et la France possèdent une loi sur le changement climatique.

Face à ce constat, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont développé un Corpus législatif sur les changements climatiques publié en mars 2024. Celui-ci est destiné à permettre aux parlementaires de l'espace francophone de mieux s'approprier leur rôle et leur responsabilité dans la mise en œuvre effective des engagements climatiques et à accompagner concrètement les parlements dans l'adoption d'une loi climat pertinente et efficace afin de faciliter l'accès des pays francophones aux financements climatiques et renforcer la résilience de leur population face aux aléas climatiques.

Ce corpus est composé d'un état des lieux en 2023 de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays de l'espace francophone qui recense les meilleures pratiques législatives et parlementaires en matière climatique (PARTIE I – RAPPORT), des fiches pays référençant par pays francophones les outils politiques et législatifs en matière climatique (PARTIE II – FICHES PAYS) et une boîte à outils proposant 10 actions concrètes en vue de l'adoption d'une loi climat nationale pertinente et efficace qui prend en compte les spécificités régionales et locales (PARTIE III – BOÎTE À OUTILS).

Le séminaire de coopération interparlementaire sur les changements climatiques organisé conjointement par l'APF et l'AP-COI, à travers l'appui de la COI et son projet GPS, vise à renforcer les capacités des membres des parlements de l'AP-COI sur les questions climatiques sur la base des meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles et à leur permettre de s'approprier le Corpus législatif sur les changements climatiques. En s'appuyant sur l'expérience d'autres pays, des mécanismes peuvent être mis en place par ces États insulaires pour élaborer, mettre en œuvre et contrôler une loi climat qui sera à même d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et renforcer la résilience climatique des pays de l'Océan Indien.

Présentation de l'événement

Objectifs spécifiques

- **Sensibiliser** : Faire prendre conscience aux membres du parlement de leur rôle clé et de leur responsabilité dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat ;
- **Former** : Renforcer les capacités des membres du parlement sur les questions climatiques relatives à 1°) L'élaboration d'un cadre législatif robuste, 2° Le renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique, 3° Le contrôle de l'action gouvernementale et 4°) Le financement des politiques climatiques nationales ;
- **Enraciner** : S'assurer que ce renforcement de capacité perdure dans le temps au sein du parlement malgré les changements de législature en mettant en place des mécanismes de prise en compte des enjeux climatiques dans les travaux parlementaires ;
- **Comparer** : Connaître les meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles en matière climatique ;
- **Innover** : Co-construire des propositions d'articles de loi climat adaptés au contexte national et mettre en place des outils concrets pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité au niveau national de la future loi climat.

LA COMMISSION DE l'OCEAN INDIEN (COI) ET SON PROJET GOUVERNANCE, PAIX ET STABILITÉ (GPS)

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Créée par la Déclaration de Port-Louis en 1982, la COI a été institutionnalisée aux Seychelles en 1984 par l'Accord général de coopération, plus connu comme "l'Accord de Victoria".

Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs: préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables, la paix et stabilité ou encore culture.

Tout en veillant à respecter les principes de coordination, de complémentarité et de subsidiarité, la COI assume un rôle d'accompagnement, voire d'impulsion, dans des domaines où ses États membres ont besoin d'un soutien spécifique et où l'action collective constitue une valeur ajoutée.

Premier projet de la COI autour des questions de gouvernance et de coopération diplomatique, le projet GPS de la COI ambitionne de répondre aux besoins en matière de prévention des crises et de promotion de la paix et de la stabilité dans la région à travers quatre composantes :

- La prévention et médiation des crises ;
- L'amélioration des processus électoraux ;
- Le renforcement des institutions démocratiques ;
- La consolidation du rôle de la COI dans la promotion de la paix et de la stabilité.

Le projet GPS est financé par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 8 millions d'euros. La durée de mise en œuvre du projet est de 54 mois.

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), née en 1967, est une organisation interparlementaire qui fédère 95 adhérents issus de parlements ou d'organisations interparlementaires des cinq continents, présentant la particularité d'avoir le français en partage. C'est un espace politique de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. L'APF consacre une partie importante de son activité à des actions de coopération destinées à renforcer les capacités juridiques et techniques des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires, à travers des séminaires thématiques et des stages. Cette offre de coopération est enrichie par des corpus législatifs, bases de données technico-juridiques destinées à apporter une aide à la législation sur des sujets clés. L'institution participe également aux débats internationaux sur les grands enjeux contemporains, afin que le point de vue des parlementaires francophones puisse peser sur la scène mondiale. À titre d'exemple, elle s'implique sur les thématiques de la lutte contre les changements climatiques et de l'égalité politique entre les femmes et les hommes.

L'ASSOCIATION DES PARLEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN (AP-COI)

L'AP-COI est le réseau des parlements des États membres de la COI. Fruit d'une volonté de faire avancer le développement de la coopération régionale, l'AP-COI constituée en 2016 et redynamisée en 2022 dans le cadre du projet GPS, se donne pour objectifs, de défendre les intérêts communs de la région, de contribuer à la réalisation effective des idéaux de liberté, d'égalité, de paix et de stabilité et de justice ainsi qu'à la promotion des droits humains, de mettre en lien des parlementaires des pays membres de la COI et ceux du reste du monde et de promouvoir de la démocratie.

Le 26 mai 2023, l'AP-COI a déclaré "Leur détermination à mener des programmes concertés afin d'atténuer les changements climatiques et à promouvoir la gestion durable de l'énergie et de réduction des risques de catastrophe."

23 septembre 2024

09:00	**OUVERTURE OFFICIELLE**
09:30	REMARQUES INTRODUCTIVES (OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS)
10:00	PAUSE - PHOTO DE GROUPE
10:30	TABLE RONDE AVEC DES PARLEMENTAIRES HORS-RÉGION « PARTAGE D'EXPÉRIENCES DE BONNES PRATIQUES ET LES ÉCUEILS À ÉVITER »
11:30	TABLE RONDE AVEC LES EXPERTS NATIONAUX ET RÉGIONAUX
12:30	PAUSE DÉJEUNER
14:00	SÉMINAIRE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS – **ÉLABORER UN CADRE LÉGISLATIF ROBUSTE**
15:15	PAUSE CAFÉ
15:30	SÉMINAIRE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS – **RENFORCER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE**
16:45	ATELIER D'INTELLIGENCE COLLECTIVE – COMPARER LES LOIS CLIMAT EXISTANTES
17:00	CLÔTURE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

24 septembre 2024

09:00	SÉMINAIRE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS – **CONTRÔLER L'ACTION GOUVERNEMENTALE**
10:15	PAUSE CAFÉ
10:00	SÉMINAIRE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS – **FINANCER LA POLITIQUE CLIMATIQUE**
11:45	ATELIER D'INTELLIGENCE COLLECTIVE – COMPARER LES LOIS CLIMAT EXISTANTES
12:30	PAUSE DÉJEUNER
14:00	SÉMINAIRE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS – **CONTRÔLER LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI**
15:15	PAUSE CAFÉ
15:30	ATELIER D'INTELLIGENCE COLLECTIVE – RESTITUTION DES PROPOSITIONS D'ARTICLES DE LOI PAR LES GROUPES DE TRAVAIL
16:15	REMARQUES CONCLUSIVES - RETOUR SUR LE SÉMINAIRE - QUESTIONNAIRE FINAL
16:30	**CLÔTURE OFFICIELLE**

SUIVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS SUR LE SÉMINAIRE

https://www.commissionoceanindien.org/seminaire-de-cooperation-interparlementaire-sur-les-changements-climatiques/

scannez-moi

SUIVEZ-NOUS, MENTIONNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Commission de l'océan Indien (COI)

APF | L'Assemblée parlementaire de la Francophonie